



# Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL  
Ce 7 mars 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 7 mars 2023 à 19h00.

Présents :

M. Denis Blais	maire
Donald Baril	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin.	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Denis Blais, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h05, M. Denis Blais préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**RÉS.32-2023** Sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



# Ville de Duparquet

VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Mardi 7 mars 2023 à 19h00

à l'Hôtel de ville au 86, rue Principale

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance régulière du mardi 7 février 2023

### 4. CORRESPONDANCE et INFORMATIONS

4.1 MAMH – Correspondance confirmation projet Primada

4.2 Avis public du résultat d'élection pour le poste conseiller #1

### 5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de février 2023 : (\$)

### 6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Dépôt de la Politique déneigement de la ville

### 7. Résolutions

7.1 UMQ – Intégration harmonieuse des activités minières au territoire

7.2 Rapport annuel Incendie

7.3 ADMQ – Adhésion annuelle

7.4 Réseau Biblio – Reconnaissance

7.5 FDT – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – projet patinoire

- 7.6 Brandt – Lame couteau petit godet chargeuse
- 7.7 Mandat – Denis Blais
- 7.8 Mandat – Chantal Provencher
- 7.9 Camion voirie – Demande soumission

## **8. RÈGLEMENTS**

### **Avis de motion pour chaque dépôt de projet de règlement**

- 8.1 SPCA - Projet de Règlement sur les animaux 02-2023 SPCA
- 8.2 MRCAO – Projet Règlement régissant la démolition d'immeubles 03
- 8.3 Projet de règlement sur les Règles de contrôle et de suivi budgétaires 04-2023
- 8.4 Projet de Règlement sur les clapets 05-2023
- 8.5 Projet de règlement sur la Gestion Contractuelle 06-2023

## **9. LOISIRS**

## **10. URBANISME**

## **11. SUIVI**

## **12. PAROLE AU PUBLIC**

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX**

### **RÉS.33-2023 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 7 FÉVRIER 2023**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 7 mars 2023.

## **4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

### **4.1 MAMH – CORRESPONDANCE CONFIRMATION PRIMADA**

Correspondance qui confirme que le projet d'installation de panneaux acoustiques à la salle communautaire est admissible à une aide financière de 46 500\$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

### **4.2 AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT D'ÉLECTION POUR LE POSTE DE CONSEILLER #1**

Proclamation de la personne au poste de conseiller #1 à la ville de Duparquet. M. Donald Baril, élu sans opposition, le 24 février 2023. Félicitations et bienvenu.

## **5. FINANCES**

### **RÉS.34-2023 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2023 :**

Le montant des comptes à payer :	46 208 64 \$
Le montant des salaires :	19 739,40 \$
Les prélèvements autorisés :	13 813,15 \$

Proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 DÉPÔT DE LA POLITIQUE D'ÉNEIGEMENT DE LA VILLE

Dépôt d'une Politique déneigement pour lecture et étude.

### 6.2 DEMANDE CITOYENNES – ÉTUDE POUR CAMP DE JOUR

Dépôt d'une demande pour l'étude d'un camp de jour à Duparquet. Le conseil mandate la directrice d'organiser une rencontre avec les citoyennes et Mme Véronique Drouin sera présente.

## 7. RÉOLUTIONS

### RÉS. 35-2023 7.1 UMQ – INTÉGRATION HARMONIEUSE DES ACTIVITÉS MINIÈRES SUR LE TERRITOIRE

<b>ATTENDU QUE</b>	la diversité des réalités territoriales du Québec exige une approche adaptée aux contextes économiques, sociaux, environnementaux et culturels des différents milieux quant à l'intégration de nouvelles activités minières ;
<b>ATTENDU QUE</b>	les municipalités sont les plus aptes à assurer la bonne cohabitation des différentes utilisations du territoire en considération des réalités propres à chaque territoire ;
<b>ATTENDU QUE</b>	le régime particulier applicable à l'encadrement des activités minières limite la portée des outils traditionnels d'aménagement du territoire à la disposition du milieu municipal ;
<b>ATTENDU QUE</b>	le gouvernement du Québec s'est doté d'une orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) définissant les critères applicables pour l'identification par les MRC de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans lesquels toute activité minière est prohibée ;
<b>ATTENDU QUE</b>	plusieurs municipalités ont fait part d'enjeux concernant leur capacité à mobiliser cette OGAT pour assurer une véritable cohabitation harmonieuse des activités minières avec les autres utilisations du territoire ;
<b>ATTENDU QUE</b>	ces préoccupations concernent notamment les limites de l'OGAT par rapport à la capacité des municipalités à assurer la protection des sources d'eau potable pour leurs populations ;
<b>ATTENDU QUE</b>	ces préoccupations concernent également les limites de l'OGAT au regard de la capacité des municipalités à assurer la cohabitation harmonieuse des activités minières avec la villégiature et le récréotourisme ;
<b>ATTENDU QUE</b>	<b>les membres de l'Union des municipalités du Québec réunis à Gatineau le 26 janvier 2023 ont entériné la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires :</b>

1. Mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières afin de tenir compte de l'évolution du contexte minier québécois, notamment par le retrait de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par la modernisation de l'OGAT relative aux activités minières.
2. Modifier dès maintenant l'OGAT relative aux activités minières pour permettre aux municipalités de reconnaître spécifiquement la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature en assurant la cohabitation harmonieuse des activités minières avec cette activité.
3. Assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine en considérant la nécessité de la recharge des nappes phréatiques, dans le contexte de stress hydrique engendré par les changements climatiques.
4. Modifier la loi afin de permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface, comme les carrières, gravières et sablières, des autres activités minières dans l'identification de TIAM.
5. Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier.
6. Mettre en place un comité technique, composé de spécialistes en aménagement du territoire de tous les ordres de gouvernement et de spécialistes du secteur minier, qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire.

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu ;

**QUE** le conseil municipal adhère à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ

Et à la MRCAO

**RÉS.36-2023 7.2 RAPPORT ANNUEL INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'incendie 2022, du Service de Sécurité Incendie de la ville de Duparquet

**RÉS. 37-2023 7.3 ADMQ – ADHÉSION ANNUELLE**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu de renouveler l'adhésion de l'ADMQ 2023, au montant de 495\$, taxes en sus.

**RÉS. 38-2023 7.4 RESEAU BIBLIO - RECONNAISSANCE**

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, et unanimement résolu que la ville se joigne à Réseau biblio pour une activité reconnaissance de deux bénévoles de Duparquet en contribuant pour la somme de 65\$ et ce, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole se déroulant du 16 au 22 avril 2023

**RÉS. 39-2023 7.5 7.5 FDT – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

Il est proposé par le conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache d'autoriser le dépôt du projet de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS), qui consiste à la réalisation du projet "Notre patinoire multifonctionnelle et sécuritaire". Ce projet est notre priorité numéro 1. (Somme de 25 000\$)

Que la directrice générale, Mme Chantal Poirier soit la personne responsable du dossier et soit autorisée à signer tous les documents qui s'y rattachent.

**RÉS. 40-2023 7.6 BRANDT – LAME COUTEAU PETIT GODET CHARGEUSE**

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser la dépense au montant de 560\$, taxes en sus.

**RÉS. 41-2023 7.7 MANDAT – M. DENIS BLAIS**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu de mandater M. Denis Blais à siéger comme membre sur le comité Patinoire.

**RÉS. 42-2023 7.8 MANDAT CHANTAL PROVENCHER**

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu de mandater Mme Chantal Provencher comme aide à la direction pour la lecture de politiques et règlements en vue d'en faire la mise à jour avec le conseil.

**RÉS. 43-2023 7.9 CAMION VOIRIE - SOUMISSION**

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu de mandater la direction pour l'envoi d'appels d'offre sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion de voirie.

**RÉS. 44-2023 7.10 SPCA – RENOUELLEMENT DE L'ENTENTE**

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu d'autoriser le maire M. Denis Blais à signer l'entente SPCA 2023.

## **8. RÉGLEMENTS**

### **8.1 SPCA - PROJET DE RÉGLEMENT SUR LES ANIMAUX 02-2023 SPCA**

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Marlène Doroftei portant sur Projet de Règlement sur les animaux 02-2023 SPCA

### **8.2 MRCAO – PROJET RÉGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES 03-2023**

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Véronique Drouin MRCAO portant sur Projet Règlement régissant la démolition d'immeubles 03-2023

### **8.3 PROJET DE RÉGLEMENT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES 04-2023**

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Solange Gamache portant sur Projet de règlement sur les Règles de contrôle et de suivi budgétaires 04-2023

### **8.4 PROJET DE RÉGLEMENT SUR LES CLAPETS 05-2023**

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Chantal Provencher portant sur le Projet de Règlement sur les clapets 05-2023.

### **8.5 PROJET DE RÉGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 06-2023**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Donald Baril portant sur le Projet de règlement sur la Gestion Contractuelle 06-2023

## **9 LOISIRS**

## **10 URBANISME**

## **11 SUIVI**

## **12 PAROLE AU PUBLIC**

## **RÉS. 45-2023 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h45.



